

des colons comme celui-ci qui, par leur position, leurs ressources pécuniaires et autres, leurs connaissances pratiques, sont en état de rendre de si éminents services à la belle et noble cause de la colonisation. Espérons que l'exemple de ce véritable gentilhomme français sera suivi par nombre de ses compatriotes, qui trouveront ici des concitoyens heureux de les recevoir, de les aider de leurs renseignements, de leurs conseils au besoin, et disposés à les traiter comme des frères.

" Nous avions oublié un détail important: M. Taché nous a avoué qu'il n'éprouve en ce moment qu'un regret: c'est de n'être point venu dix ans plus tôt au Canada. Mais comme tant d'autres dans la vieille mère-patrie, il n'en connaissait point les avantages, bien qu'il soit un des Français le mieux renseigné du midi sur notre pays, vu les relations qu'il entretenait avec ses parents de ce côté de l'océan. Il entend réparer ce défaut, regagner comme on dit, le temps perdu, en faisant connaître notre Province dans le sud de la France, où nos agents n'ont encore rien entrepris, ou à peu près, en faveur de l'émigration au Canada. Nul doute que ses démarches ne soient couronnées de succès.

" En attendant, soyez le bienvenu dans nos cantons. M. Taché et plusieurs de nos amis nous reviennent accompagnés de plusieurs citoyens de votre mérite! "

Du bon traitement des fumiers

1o Il ne suffit pas d'avoir égard aux diverses circonstances qui peuvent influer sur la production du fumier, il faut encore savoir le traiter de manière à ce qu'il ne perde aucun de ses principes utiles pendant tout le temps qu'il restera sans être mis en terre.

2o Et c'est d'abord, il ne faut pas laisser le fumier trop longtemps dans les étables.

Ce qu'il y a de plus raisonnable, c'est d'enlever la litière tous les huit ou douze jours, et d'en mettre de la fraîche sur l'ancienne tous les deux ou trois jours. On arrive ainsi à obtenir de bons fumiers, sans compromettre la santé des animaux. Le piétinement opéré par les bêtes sur toutes les parties du fumier plus homogène, brise la paille et active sa conversion en terrain.

3o Beaucoup de cultivateurs croient qu'en laissant les animaux séjourner, pendant huit à douze jours, sur une litière humide, on risque de faire développer chez eux dernières des maladies de l'ouïe aux jambes, et que pour les chevaux surtout ce système est dangereux.

Tous les faits de pratique viennent détruire ces craintes; bornons-nous à en rapporter un seul. Dans ces derniers temps, l'administration de la guerre en France, qui a tant d'intérêt à diminuer les chances de maladie et de mort chez les chevaux de la troupe, a fait faire des expériences spéciales dans plusieurs régiments; on évalua successivement la litière de dix animaux de manière à ce que les couches les plus impropres restassent toujours dessous; on n'enlevait le fumier que tous les huit jours. On s'est assuré qu'il n'y avait point de vapeurs piquantes causées par le séjour du fumier, circonstance qui s'explique très bien par le tassement des mat sous fermentation, et que cette méthode n'avait aucune influence fâcheuse sur la santé des chevaux. Aujourd'hui ce système est généralement adopté dans les régiments.

4o Les fumiers s'emploient sous deux états: non fermentés tels qu'ils sortent des étables; c'est ce qu'on appelle *fumier long, frais ou pailloux*, et à l'état de pourriture complète, convertis en une espèce de masse pâteuse qui se coupe à la béche comme du beurre, ce qui les a fait désigner sous le nom de *beurre noir* dans beaucoup de pays.

5o Le *fumier frais* est un engrais très lent, qui ne convient réellement que lorsqu'il s'agit d'influer sur une longue suite de récoltes, mais qui presque toujours fait perdre du temps; c'est-à-dire un capital tout aussi précieux que l'argent déboursé. En effet, 20 mètres représentés par du fumier qui produit toute son action en un an, rapportent un intérêt bien plus grand que 20 mètres représentés par du fumier qui produit son effet en cinq ans.

6o Une putréfaction avancée, comme celle des fumiers amoncelés dans les cours des fermes, n'est pas moins préjudiciable. La chaleur ne tarde pas à s'élever considérablement dans le centre de la masse; la couche fume, des gaz et des vapeurs se dégagent en abondance et sont ainsi perdus pour la végétation; les sels

solubles et les matières organiques sont entraînés par le purin qui s'écoule dans les mares, ou sur les chemins, et le volume du fumier diminue de plus en plus.

7o Pour arriver à l'état de *beurre noir*, le fumier perd 25 centièmes de son volume primitif, de sorte que 100 voitures de fumier frais se réduisent à 75 voitures de fumier consommé.

Un tas de fumier abandonné à l'air éprouve en centième:

81 jours	une perte de	26
284	—	Id. 25
384	—	Id. 37
893	—	Id. 52

8o Le fumier de couche épais, qui a cessé d'émettre une chaleur annonçant la continuation de la fermentation, a perdu plus de la moitié de sa masse, plus de la moitié de ses principes solubles, et les 2/3 de l'élément le plus utile que l'on appelle *azole*.

9o Le fermier qui, soignant mal ses fumiers, a, en outre, la mauvaise habitude de ne les porter aux champs qu'une fois par an, perd près de la moitié de ses engrais, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir 100 voitures de bon fumier il n'en trouve plus que 65 de mauvaise qualité. C'est entre les deux extrêmes qu'il faut se placer, pour obtenir des fumiers le plus d'effet utile comme engrais.

10o Au sortir des étables, il convient de les mettre en tas pendant quelque temps, pour qu'ils éprouvent une légère fermentation qui amollisse ou aplatisse toutes les pailles, donne à celles-ci une couleur brune, un aspect gras, et rende les diverses parties homogènes. La masse est alors dans le meilleur état pour se convertir promptement dans le sol en principes solubles et gazeux, les seuls utiles à la nutrition des plantes.

11o Cette macération des fumiers longs, bien différente de la putréfaction qu'ils subissent habituellement pour arriver à l'état de *beurre noir*, n'exige que fort peu de temps de conservation en tas; six semaines ou deux ou trois mois, suivant la saison. Elle augmente singulièrement leur valeur comme engrais, et leur communique cette rapidité d'action nécessaire dans la majorité des cas.

(A continuer.)

Petite Chronique

Droits municipaux en Avril.—S'il n'y a pas de procès-verbaux ou règlements pour l'entretien des routes, l'inspecteur des voies doit donner au rabais, dans ce mois, l'entretien des routes pour le temps compris entre le 1er mai et le 1er novembre, voir article 828 code municipal.

Il n'est pas permis de relever les écharques le long des chemins d'hiver avant le 1er d'Avril.

Vie ferrée de Kennebec.—Nous lisons dans le *Journal de Québec*:

Les promoteurs de la voie ferrée de Kennebec, sont, comme nous le tenons le savent déjà, en pleine voie de réalisation de leur projet. Le pont en fer qu'ils doivent jeter sur la rivière Chaudière est attendu mardi, de Montréal, et il sera posé immédiatement.

Une locomotive est sur place, deux autres sont attendues le premier mai. Divers contrats s'exécutent dans la localité même pour les voitures à fret; et les poteaux du télégraphe sont distribués sur tout le parcours de la ligne. Bref, on espère que le 1er août, la voie sera ouverte à la circulation depuis Lévis jusqu'à Ste. Marie.

VOULEZ-VOUS AVOIR DES GRAINES

DE

PREMIER CHOIX?

VOYEZ LA LISTE DES GRAINES QUE NOUS OFFRONS EN VENTE

ET

FAITES VOTRE COMMANDE AU PLUS TOT